

COLLECTE D'ENCOMBRANTS EN HABITAT COLLECTIF

VOTRE GESTIONNAIRE VOUS INFORME DE LA DATE DE COLLECTE PRÉVUE

Les déchets doivent être sortis **au plus tôt la veille de la collecte**



DÉCHETS AUTORISÉS

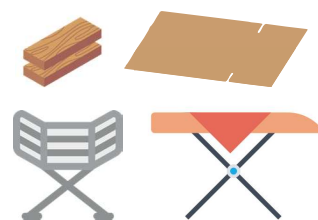
Agencement et mobilier :



Équipements électriques et électroniques



Gros objets / Divers :



Poids max. par unité : 60 kg / Dimensions : 2 x 1,5 x 1,5 m



DÉCHETS REFUSÉS

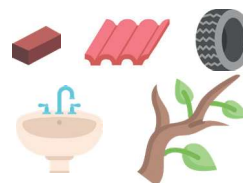
Ordures ménagères et petits déchets :



Produits toxiques et dangereux :



Divers :



Informations au 05 62 24 02 02 ou sur www.sicoval.fr